

AVIS PUBLIC
MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

AVIS PUBLIC est par le présent donné par le soussigné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 11 juillet 2022 une résolution visant à modifier la résolution 2021-11-337 adoptée le 22 novembre 2021 ;

QUE la résolution a pour objet de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 et notamment celle du mois d'août 2022;

QUE la date de la séance ordinaire du mois d'août 2022, fixée initialement au 8 août 2022, soit devancée au 1^{er} août 2022.

Donné à Paspébiac, ce 12^e jour du mois de juillet 2022.



Daniel Langlois
Directeur général/Greffier